

# Conseil architectural gratuit

Les porteurs de projets, particuliers ou professionnels, souhaitant construire ou engager des travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction sont invités à rencontrer gratuitement l'architecte conseil de la communauté de communes.

Partenaire de votre projet, il vous conseillera pour garantir la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

Il est recommandé de solliciter un rendez-vous au plus tôt dans votre démarche de projet, avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration préalable.

L'architecte conseil, Monsieur Rémi Chaudurié, reçoit le public et examine les projets sur rendez-vous. Pour le rencontrer, il convient donc de prendre rendez-vous auprès du service urbanisme et aménagement du territoire de la communauté de commune au : [04 50 63 72 22](tel:0450637222)

Préparation de votre rendez-vous

Afin de préparer au mieux votre entretien, il est conseillé de venir avec :

- un extrait de plan cadastral
- un plan de votre terrain
- des photos (vue de loin et de près)
- tout document pouvant faciliter la compréhension de votre projet